

## gérer les rémunérations des artistes-auteur-ric-e-s

diffuseur

appréhender toutes les étapes administratives de la rémunération artistique.

### objectifs

- | comprendre le régime fiscal et social des artistes-auteur-ric-e-s.
- | connaître les fondamentaux du droit d'auteur-ric-e pour rédiger les clauses de cession de droits en relation avec son projet.
- | comprendre la structuration d'un contrat dans les arts visuels pour l'adapter à son projet.
- | maîtriser les obligations sociales des diffuseurs.

### publics

directeur-ric-e, chargé-e d'exposition / de production / d'administration, responsable comptable et financier, responsable juridique, responsable de projets, ...

### infos clés

à Lille  
12 personnes maximum

#### formation de 14h

**session 1** ou **session 2**  
| lundi 12 juin (7h) | lundi 16 octobre (7h)  
| mardi 13 juin (7h) | mardi 17 octobre (7h)

## chiffrer, déchiffrer, défricher

diffuseur / artiste

élaborer un budget de projet artistique sur tableur.

### objectifs

- | réaliser les budgets prévisionnels, de suivi et de bilans d'un projet en vue d'une demande de subvention.
- | appréhender le plan comptable.
- | concevoir et paramétrer un outil de suivi budgétaire sur tableur.

### publics

artiste, auteur-ric-e, graphiste, photographe, illustrateur-ric-e, réalisateur-ric-e, commissaire d'exposition, critique d'art, travailleur-se indépendant-e, chargé-e de projets / de production, autres salarié-e de structures artistiques.

### infos clés

à Lille et en visioconférence  
12 personnes maximum

#### formation de 15h

| jeudi 14 septembre, à Lille (7h)  
| mardi 19 septembre, en visio (3h)  
| mardi 26 septembre, en visio (3h)  
+ 2h estimées en autonomie

avec Géraldine Miquelot, *Art boulot*

## le b.a.-ba de la compta

artiste

gérer simplement l'archivage et la gestion comptables de ses activités artistiques.

### objectifs

- | tenir sa comptabilité d'artiste-auteur-ric-e indépendant.
- | comprendre et respecter les principes fondamentaux de la gestion comptable.
- | maîtriser les fonctionnalités de base d'un logiciel de comptabilité (l'article 420-5 du plan comptable général).
- | rendre son activité conforme aux exigences fiscales (arrêté du 29 juillet 2013 ; BOI-CF-IOR-60-40-20 du 13 décembre 2013).

### publics

artiste, auteur-ric-e, graphiste, illustrateur-ric-e, photographe, réalisateur-ric-e, souhaitant opter ou ayant opté pour le régime fiscal de la déclaration contrôlée.

### infos clés

en distanciel (classe virtuelle / travaux individuels ou en sous-groupes)  
12 personnes maximum

#### formation de 14h

| mardi 05 décembre (3h30)  
| mercredi 06 décembre (3h30)  
| jeudi 07 décembre (7h)